



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-57 Campagne d'emplois enseignants du 2nd degré - 2027

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2026-25 du conseil académique du 23 juin 2026,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2026-30 du comité social d'administration du juin 2026,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

Il s'agit d'approuver les postes et les fiches de profil relatifs à la campagne d'emplois enseignants du second degré pour l'année 2027.

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	22
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	22

La campagne d'emplois enseignants du second degré pour l'année 2027, conformément à l'annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 03 juillet 2026

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 02 JUILLET 2026

CAMPAGNE EMPLOIS 2027

2ND DEGRE

prise de fonction 01/09/2027

N°	Composante	Corps	N° Poste	Intitulé disciplines	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	Avis conseil composante	Avis conseil de pôle	Comité social d'administration	Avis conseil académique	Avis conseil d'administration
1	IUT 971	PRCE/PRAG	0412	Biotechnologie -santé environnement	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
2	JB-LSH	PRAG/PRCE	0044	HISTOIRE	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE